



Le Président Pascal BAUDOIN
Réf.:2016/03

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CD56 à KERROCH (56270) LE 30 AVRIL 2016

Présents :	-ABGUILLERM	Jean-Yves	APP Région Lorient	
	-BASSERY	Bernard	SONALOM	
	-BAUDOIN	Pascal	APP Hennebont	Président CD56
	-BAZIN	Michel	APPP Sarzeau	
	-BREZULLIER	Bernard	APP Le Courégant	
	-BROCHARD	Ange	APP Port an Dro Carnac	Vice président CD56
	-GRAGNIC	Gérard	APP Région Lorient	V.P. Secrétaire CD56
	-GUEDAS	Jean-Michel	ADLP Belz	
	-GUILLAS	Jean-Baptiste	ADLP Belz	
	-HUTTEAU	Gérard	APP Port-Louis	
	-LE BIHAN	André	APP Larmor	
	-LE GALLO	Daniel	KAP Kerroch	
	-LE PORT	Philippe	Les 3 P Perello	
	-LOILLIER	Marc	SONALOM	
	-PONARD	Jean	APP Port-Louis	
	-RAUD	Bernard	APPP Sarzeau	
	-RECH	Louis	SONALOM	
Absents excusés :				
	-BARRAULT	Christophe	APP Sarzeau	Vice président CD56
	-LEFRANC	Philippe	APGP Guidel	Trésorier

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE A 9h30 PAR LE PRÉSIDENT PASCAL BAUDOIN.

2-TOUR DE TABLE DE PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS.

Le Président Pascal BAUDOIN souhaite la bienvenue à tous les membres du CD56 et à Daniel LE GALLO Président de l'AKP, venu découvrir le CD56.

3-APPROBATION DU CR DE L'AG DU 19 DÉCEMBRE 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4-APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Le règlement intérieur a été modifié en tenant compte des préconisations émises lors de notre AG du 19 décembre 2015.

Il est adopté à l'unanimité.

5-PRISE DE CONTACT AVEC LES AFFAIRES MARITIMES.

Nous avons sollicité par courrier une rencontre avec l'Administrateur en Chef des Affaires Maritimes et DML, M. Jean-Luc VEILLE. Cette rencontre informelle était une visite de courtoisie destinée essentiellement à lui présenter le nouveau Bureau du CD56.

Nous étions accompagnés de Paul VINAY, Président Régional Bretagne de la FNPPSF.

M. Jean-Luc VEILLE nous a présenté son adjoint, M. Frédéric GARNAUD comme notre interlocuteur privilégié.

Ce fut l'occasion toutefois d'évoquer quelques sujets concernant la pêche de loisir qui ont été ensuite parfaitement analysés lors de la réunion organisée par Marc LOILLIER Président de la SONALOM le dimanche 3 avril à l'Océanis à Ploemeur.

Nous avons de part et d'autre émis le souhait de nous rencontrer périodiquement.

Enfin, il fut aussi question de l'article du journaliste Charles JOSSE paru dans l'Ouest-France concernant le courrier de notre Président Jean KIFFER demandant aux associations de pêcheurs plaisanciers d'alerter la FNPPSF pour contrer le braconnage et donc protéger la ressource.

Paul VINAY a bien précisé que ce courrier visait autant les infractions commises par les pêcheurs de loisir que celles commises par les professionnels.....mais manifestement ce journaliste n'a retenu que ces dernières !!

Paul VINAY a d'ailleurs rappelé à cette occasion que la FNPPSF se porte partie civile chaque fois qu'un pêcheur de loisir est jugé pour braconnage.

6-BILAN FINANCIER DU CD56 ET COTISATIONS.

Notre trésorier Philippe LE FRANC étant retenu par ses obligations professionnelles, le bilan financier n'a pu être présenté. Cependant, Pascal a perçu les cotisations des associations présentes à la réunion et remis les reçus.

7-CONGRES NATIONAL DE LA FNPPSF A NOIRMOUTIERS LES 20,21,22 ET 23 MAI.

Ce congrès comporte 3 phases de travaux :

-le vendredi 20 mai : réunion des commissions (pêche,sécurité,environnement, portuaire) auxquelles tout adhérent peut demander à participer.

-le samedi 21 mai,présentation des synthèses par les présidents de commissions.

-le dimanche : réunion du Comité directeur pour discussion et approbation des synthèses et Assemblée Générale pour l'élection du nouveau Comité directeur.

Les synthèses des commissions sont ensuite adressées aux différents services ministériels concernés afin de faire connaître les demandes et les doléances de la FNPPSF.

Une année sur deux, en l'occurrence ,cette année , ces séances de travail sont agrémentées de manifestations conviviales et de sorties pour les accompagnants.

Cette année, seul Pascal sera présent au congrès pour représenter le Morbihan.

De l'avis de tous , vu l'importance de l'effectif des adhérents dans notre département, il serait souhaitable qu'il y ait au moins un représentant du CD56 dans chaque commission.Ceci va nécessiter l'organisation préalable de commissions au sein du Cd56 pour travailler les sujets que nous aimerions exposer lors des prochains congrès.

Le coût du séjour,(85€/jour) peut être un frein à ce déplacement.Le CD56 va étudier les modalités possibles pour une prise en charge au moins partielle de ces frais.

Il faut cependant savoir qu'une année sur deux, ce congrès est organisé de manière plus simple et moins coûteuse à St Brice en Coglès près de Rennes.

8-MISE EN PLACE DES COMMISSIONS AU SEIN DU CD56.

Quelques uns des participants se sont portés volontaires pour animer ces commissions .

-Commission pêche à pied : Jean-Baptiste GUILLAS

-Commission pêche du bord et embarquée : Jean-Yves ABGUILLERM , Gérard GRAGNIC et Jean-Baptiste GUILLAS.

- Commission sécurité : Marc LOILLIER.
- Commission portuaire : Pascal BAUDOIN.
- Commission environnement : Philippe LE PORT.
- Commission communication : Pascal BAUDOIN.

Il est fait appel à d'autres adhérents pour étoffer et participer aux travaux de chacune de ces commissions.

9- TOUR DE TABLE.

1) Gérard HUTTEAU (APP Port-Louis) s'inquiète des retombées de la loi NOTRe sur la gestion des ports.

Il semble que la Région devienne propriétaire des ports et en délègue la gestion après appel d'offre.

2) Marc LOILLIER (SONALOM) évoque le problème de la zone maritime réservée de Lomener-Le Pérello mise en place pour une expérience de reproduction du homard. Cette étude expérimentale est terminée depuis de nombreuses années, mais l'interdiction d'y pêcher aux engins dormants reste en vigueur.

Marc souhaiterait que cette zone demeure classée en réserve protégée et soit éventuellement destinée à la reproduction des langoustes dont on sait maintenant qu'elles sont d'excellents prédateurs pour les étoiles de mer.

Les retombées d'une diffusion des espèces (crabes, homards et langoustes...) en périphérie de la réserve seraient bénéfiques pour la pêche de plaisance sur le littoral ploemeurois.

Marc souhaiterait que le CD56 puisse être informé du chiffre des contrôles effectués par les agents des Affaires Maritimes par zones sur les pêcheurs de loisir car nombre de ces derniers s'estiment contrôlés plus souvent que d'autres !...la question sera posée lors de notre prochaine rencontre.

Enfin , la SONALOM organise un troc et puces nautique à Lomener le samedi 23 juillet ; les associations ainsi que les particuliers peuvent réserver un emplacement.(contacter la SONALOM au 06 45 02 25 35 ou par mail « sonalom@wanadoo.fr »).

3) Bernard RAUD (APP Sarzeau) regrette que son association soit écartée de la gestion technique des mouillages de la zone de Penvins et soit limitée à un rôle purement consultatif.

Une action suivie par Paul VINAY est menée actuellement par la FNPPSF auprès des Affaires Maritimes.

4) Jean-Baptiste GUILLAS et Jean-Michel GUEDAS(ADLP Belz)

-L'arrêté N° 2015/007 réglementant la navigation, la pratique des loisirs nautiques et les activités subaquatiques ainsi que le mouillage d'engins, notamment de pêche, en ria d'Etel et ses abords , très restrictif initialement , a subi des modifications sous la pression du Collectif des associations de navigateurs et des pêcheurs plaisanciers de la ria.Le nouveau texte représente un compromis acceptable pour les 2 parties.

-Jean-Baptiste souhaiterait que les arrêtés sanitaires concernant la pêche à pieds professionnelle et de loisir soit communiqués aux associations de pêcheurs plaisanciers.

Une demande en ce sens va être effectuée par Pascal auprès des services de la préfecture.

-Un article de presse du 30/04 nous informe de la réouverture de la pêche des coques sur la zoneensemencée en petite mer de Gâvres. Nous attendons la parution du texte officiel.

-Jean-Baptiste nous relate la mise en place par leur association, l'ADLP Belz,de panneaux d'information avec un casier distributeur du guide des bonnes pratiques de la FNPPSF.Ces dispositifs, placés aux endroits fréquentés par les pêcheurs de loisirs et les estivants rencontrent un grand succès auprès du public. Ils vont nous adresser des document photographique .

Cette excellente initiative mérite d'être reprise par nos associations.

5) Ange BROCHARD, président de l'APP Port an Dro de Carnac et ancien patron de pêche, nous fait part de sa colère et de son désarroi suite à la parution de l'article de presse que nous avons évoqué plus haut.

Pascal reprend les explications et les arguments de Paul VINAY lors de notre rencontre avec le

DML Jean-Luc VEILLE.

6)Philippe LE PORT (3 P Le Pérello) revient sur le problème de l'interdiction de pêcher aux engins dormants sur la zone réservée de Lomener-Le Pérello.

Son point de vue est opposé à celui de Marc LOILLIER car il considère que cette interdiction pénalise les seuls pêcheurs de loisir et non les professionnels dont la longueur des filets et filières de casiers permet de traverser cette zone en mouillant les fanions de part et d'autre !!

Marc et Philippe devront évaluer les avantages et inconvénients de la levée ou du maintien de cette mesure et certainement faire preuve de pédagogie auprès de leurs adhérents !!!

10-PROCHAINE RÉUNION

Le CD56 sera accueilli le samedi 17 septembre par Jean-Yves ABGUILLERM , le nouveau Président de l'APPRL , dans ses locaux au 10, rue de la marine , près du petit port de Kernével , à Larmor-Plage.

11-CLÔTURE DE SÉANCE

LE Président Pascal BAUDOIN remercie Marc LOILLIER et ses collaborateurs de la SONALOM pour la parfaite organisation de cette réunion.

Après le traditionnel apéritif offert par la SONALOM, tous les participants se sont retrouvés autour d'une sympathique table au restaurant « l'Etoile du Bonheur » !

Pour le Président, le secrétaire Gérard GRAGNIC